

*Loi constitutionnelle de 1982*

voudrais vraiment féliciter le ministre de la Justice de l'avoir fait le premier. On aurait pu aller dans d'autres «considérants» à l'intérieur de notre Constitution. Non! Nous l'avons fait directement au niveau des autochtones, et ce qu'il faut signaler ici au sujet de la préoccupation du ministre de la Justice, ce sont justement les droits humains qui sont à la base même de la Constitution de ce pays. Là-dessus, je pense que toutes nos félicitations de chaque côté de la Chambre doivent être adressées au ministre de la Justice qui n'a pas attendu justement pour que la Constitution soit modifiée à l'avantage des autochtones.

Un autre point, monsieur le Président, que j'aimerais soulever, c'est l'obligation d'aller rapidement dans la mise à jour des droits des autochtones. Je le dis de façon bien particulière parce que dans mon propre territoire, le Manicouagan, la partie qui est limitrophe au Labrador et au Québec, pour des questions strictement provinciales, on restreint sinon, je devrais même dire, on annule le droit de chasse, de pêche et de trapage des Indiens du Québec qui vont sur le territoire du Labrador, et à plusieurs reprises j'ai dû entrer en contact avec le premier ministre de Terre-Neuve pour m'assurer que les Indiens qui sont au Québec puissent avoir les mêmes droits dans le Labrador terre-neuvien. Il ne faut pas oublier que lorsqu'un caribou se promène dans le Labrador ou dans le Québec, il reste toujours le même caribou, sauf que nous autres les Blancs, nous avons pensé faire des lois qui permettent à un caribou d'être chassé au Québec, mais le même caribou ne peut pas être chassé dans la région de Terre-Neuve, et on vit la même chose dans diverses provinces. Où vivent les Inuit, il y a diverses lois qui ne sont pas concordantes et qui empêchent justement les Inuit et d'autres autochtones de profiter de leurs traditions au niveau de leur vie normale, de leur vie traditionnelle. Et cela, à cause justement de chevauchement de lois et de règlements qui vraiment limitent les autochtones dans leurs activités régulières.

Alors lorsque je dis qu'il faut rapidement arriver à s'asseoir avec les provinces, les Indiens, les Inuit, et le gouvernement fédéral, c'est pour justement permettre aux autochtones de vivre la vie à laquelle ils aspirent. Il y a une chose que l'on oublie de signaler c'est l'apport considérable que ces gens-là amènent au pays. Il faut, je pense, monsieur le Président, être vraiment dans des régions où nous avons des autochtones pour reconnaître ce fait-là. Souvent lorsqu'on parle d'autochtones ici à la Chambre, on pense aux gens qui vivent en ville, mais la plupart de nos autochtones vivent dans le Grand-Nord du Québec et du Canada et dans des parties extrapériphériques du pays, et ce sont nos premiers gardiens du pays. Ce sont les autochtones qui ont permis à des explorateurs français, anglais, canadiens de visiter ce pays-là en toute sécurité, parce qu'eux le connaissent comme le fond de leur poche. Et de plus, ce sont des guides extraordinaires qui ont permis à des sociétés pétrolières, à des sociétés aurifères d'aller faire des découvertes importantes pour l'économie du pays, et de cela on parle rarement.

● (1730)

Cependant, on parle souvent de ce que cela peut coûter aux Canadiens, des diverses dépenses que nous devons faire par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je dis, monsieur le Président, que grâce aux diverses réunions constitutionnelles qui auront lieu, tout ce à quoi les autochtones

aspirent, c'est de pouvoir se gouverner à partir d'activités économiques pour générer leur propre revenu, et ainsi faire disparaître leur dépendance face au gouvernement central. Ce que les autochtones revendiquent, monsieur le Président, c'est l'égalité des droits, bien sûr, mais également la possibilité de se développer à l'intérieur de ce pays-là en gardant leur spécificité. Il ne faut jamais oublier que l'égalité des droits, l'égalité sur le plan juridique, n'annule aucunement la spécificité d'une ethnie ou d'un groupe. Ce que les autochtones revendiquent, ce n'est pas d'être supérieurs à l'ensemble des Canadiens, ce n'est plus d'être inférieurs et être traités de la façon dont ils l'ont été par le passé, mais c'est de s'assurer qu'ils pourront prendre part à une vie économique normale et ainsi permettre aux plus jeunes de vraiment prospérer avec le pays sans pour autant être dépendants de lois ou de règlements gouvernementaux.

Je pense, monsieur le Président, que si on veut très bien résumer la démarche qui a été amorcée lundi dernier par le ministre de la Justice, c'est de viser à plus ou moins long terme la disparition du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, pour qu'une fois pour toutes les autochtones puissent arriver à être des citoyens comme tout le monde, avec leur style de gouvernement et ainsi s'assumer directement. C'est cela, au fond, la véritable prise en charge que le ministre de la Justice a amorcée lundi dernier, en apportant des modifications à notre Constitution canadienne. Et cela est merveilleux!

Déjà, dans certaines régions, et je pense à mon ami Charlie Makiuk à Fort-Chimo, ou encore à M. Joseph Guanish, dans la région de Schefferville, notre chef des Naskapis, ce que ces gens-là demandent de plus en plus, c'est d'avoir leur liberté sur leurs territoires, d'aménager leurs territoires à leur manière, tout en respectant le droit des Blancs et des autres Canadiens, et en arrivant à une activité économique qui permette à leurs générations futures de continuer à vivre en hommes et en femmes très libres, mais aussi prospères. C'est cela que les autochtones demandent, et c'est justement cela que le ministre de la Justice permet en apportant des modifications à notre résolution constitutionnelle de 1982.

C'était là le deuxième point, monsieur le Président, savoir s'assurer que les conférences constitutionnelles vont se dérouler à un rythme accéléré pour faire vraiment une mise à jour des lois et des règlements actuels afin que les autochtones puissent se développer en s'assurant directement.

Le troisième point que j'aimerais soulever, monsieur le Président, c'est celui de l'information. Les autochtones ont besoin de plus en plus d'information et de formation pour être en mesure, justement, d'arriver à s'assumer eux-mêmes. De ce côté-là, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait énormément depuis une vingtaine d'années, mais on devra aller beaucoup plus loin au niveau des moyens pour l'information et la formation.

Il s'agit d'assister à divers comités de la Chambre au niveau des Affaires indiennes pour constater que de plus en plus d'autochtones ont suivi des cours avancés au niveau de diverses disciplines, sont capables maintenant d'assumer des responsabilités administratives, sociales et civiles pour leurs propres groupes. Et on l'a vu encore dans la région de Fort-Chimo depuis l'entente de la baie James qui a été signée. C'est la société Makivik qui gère maintenant en place et lieu du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien les avoirs